

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉBIT
DE BOISSONS TEMPORAIRE
chrono Zeendoc :

Nom de l'organisateur (personne physique) :

Nom de l'organisation (personne morale) :

(Pour les sociétés ou les associations, nom du Président) :

Adresse de l'Association ou de la Société + n° de téléphone :

Date et heure de la manifestation :

Lieu et adresse de la manifestation :

Caractère de la manifestation :

privée : à caractère familial

publique :

sur invitation

vente de billets

membres de l'association ou
de la société uniquement

publicité par affichage

publicité par voie de presse

Objet précis de la manifestation :

Catégorie de boissons demandées :

1^{er} groupe : boissons sans alcool – eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat

3^{ème} groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels – vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joint les vins doux naturels ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur

Nota: le demandeur engage sa responsabilité sur la véracité des renseignements donnés. Il s'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation accordée, notamment dans le domaine de protection des mineurs contre l'alcoolisme et la répression de l'ivresse publique.

Date et Signature du demandeur

CADRE RESERVÉ AUX SERVICES MUNICIPAUX

Demande de dérogation de buvette temporaire accordée

Demande de dérogation de buvette temporaire refusée

A Saulxures-lès-Nancy, le

Le Maire,